

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-14-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 05 Avril 2025
Le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de présents.

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 5
Date de convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Bruno Cagny, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu (e) secrétaire de séance.

DCM2025-14 : Installation de la fibre optique dans le collectif communal

Le Maire propose l'installation de la fibre optique dans le collectif communal, parcelles AD 0057, AD0058 et AD0059, pour 4 logements, sis 6 place Sant Julia 66800 Estavar, par convention avec le Département des Pyrénées-Orientales.

La convention prévoit que le Département 66 se charge de l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique, sans aucune participation financière de la commune.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'approuver l'installation de la fibre optique dans le collectif communal, parcelles AD 0057, AD0058 et AD0059, pour 4 logements, sis 6 place Sant Julia 66800 Estavar, par convention avec le Département des Pyrénées-Orientales
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

